

Dans le cadre du plan de relance national mis en place pour faire face aux impacts économiques de la pandémie Covid-19, **Bank Of Africa** reste mobilisée pour soutenir votre entreprise à surmonter les difficultés dues à ce contexte, et met à votre disposition le dispositif suivant :

📍 Crédit Relance destiné à financer le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) des entreprises impactées par la crise du Covid-19

Ce Crédit moyen et long terme, couvert par les garanties **Relance TPE** et **Damane Relance** de la CCG est destiné aux entreprises dont les activités ont été lourdement affectées par la pandémie (BTP, industrie, export...);

Avec une maturité de 7 ans dont 2 ans de différé au maximum, il doit être destiné au financement du BFR avec au moins 50% du crédit pour le règlement des fournisseurs.

Le Crédit Relance garanti par la garantie **Relance TPE** est adressé à toutes les entreprises de tous les secteurs dont **le chiffre d'affaires ne dépasse pas 10 MDH**. Son montant ne peut dépasser 10% du chiffre d'affaires avec un plafond de 1 MDH, et la quotité de garantie est de 95% du crédit en principal.

Les entreprises dont **le chiffre d'affaires est supérieur à 10 MDH** seront couverts dans le cadre de ce crédit par la garantie **Damane Relance**. Les montants proposés sont de 1,5 mois de chiffre d'affaires pour les entreprises opérant dans l'industrie et de 1 mois de chiffre d'affaires pour les entreprises relevant des autres secteurs ainsi que celles en création (< un an d'activité) quel que soit leur secteur. Le tout avec un plafond de 100 MDH.

Les quotités de garantie du crédit en principal sont de 90% pour les entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 200 MDH, 85% pour les entreprises dont le CA est compris entre 200 MDH et 500 MDH et de 80% pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 MDH.

Pour bénéficier de ce crédit, nous vous invitons à présenter à votre Centre d'Affaires :

- Une demande de crédit signée et cachetée avec votre engagement de ne pas déposer d'autres demandes auprès d'une autre banque ;
- Un Certificat d'ICE ou tout document officiel de l'entreprise contenant cet identifiant ;
- Un tableau de ventilation des dépenses financières. Les rubriques « Autres » ou « Divers » ne peuvent en aucun cas dépasser 10% du montant total du crédit ;
- Le Détail de la rubrique fournisseurs ;
- Le Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2019 pour les entreprises soumises à l'obligation de nommer un CAC.

📍 Accompagnement continu dans le financement des Importations et des Exportations

Ces financements sont octroyés **en dirhams ou en devises** dans la cadre des lignes déjà existantes.

En devises, le financement se fera aux **Conditions de Marché** + Marge. Alors que la marge est déjà convenue, les conditions de marché varient chaque jour selon :

- Le taux Libor ou Euribor du jour ;
- La durée du financement ;
- Et le coût de revient de la devise au moment de son emprunt.

La notion de report d'échéance est également envisagée à travers une **demande de prorogation** du financement en cours à justifier par l'impact de la crise COVID sur l'activité et dont la durée doit être incluse dans le délai réglementaire de 360 j maximum pour le financement global d'une même importation (prorogation comprise).

A noter qu'une importation qui aurait été financée en devises peut-être, à son échéance, prorogée aussi bien en devises qu'en dirhams.

Tout financement en cours qui ne sera pas prorogé doit impérativement être remboursé à sa date prévue d'échéance.

Afin de financer vos opérations de commerce international dans les délais, il est important de déposer vos demandes à votre centre d'affaires au plus tard à J-5 pour anticiper sur le rallongement des délais de traitement chez les banques correspondantes (*effectif réduit en cette période*).

Par ailleurs, la souscription d'un **contrat de couverture de change** auprès de la salle des marchés de BMCE Capital Markets est vivement conseillé avec tout financement en devises vu le manque de visibilité sur la volatilité du MAD par rapport à l'EUR et au USD.

Si vous êtes exportateur, ce même risque peut être pallié par l'ouverture auprès de votre Centre d'Affaires d'un compte exportateur en dirhams convertibles et /ou en devises.

Différentes solutions de Banque à Distance

Dans le cadre des mesures barrières adoptées par tous pendant ce contexte particulier, nous vous recommandons de réduire vos déplacements et d'utiliser les différents canaux digitaux que Bank Of Africa met à votre disposition pour effectuer en toute sécurité l'essentiel de vos opérations bancaires, qu'elles soient domestiques ou internationales :

- **Business Online (Cash & Trade)** : Portail de Global Banking permettant le suivi, l'initiation et la validation de toutes vos opérations domestiques et internationales en temps réel. Bank Of Africa offre la gratuité sur frais de dossiers pour les opérations émises à partir de Business Online Trade.
- **BMCE Direct Entreprise** : Plateforme d'exécution des transactions domestiques et de règlement des facturiers (opérateurs téléphoniques, régies, droits de douane, frais de contrôle à l'import ...).
- **Direct Report** : Solution de recherche et de consultation de tous vos documents bancaires.
- **Direct Valeurs** : Interface web permettant la consultation des données chèques et LCN.
- **Scan Valeurs** : Solution informatique sécurisée de capture et de télécollecte au niveau de vos sites permettant la numérisation des valeurs et la remontée des images chèques et LCN pour traitement.

Les Chargés d'Affaires et Conseillers Clientèle **Bank Of Africa** sont à votre entière disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ces mesures.